



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

budget et réforme de l'État : services extérieurs

Question écrite n° 67106

Texte de la question

M. Michel Françaix attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'inquiétude des agents de douanes quant au projet de réorganisation du réseau douanier du renseignement et de lutte contre la fraude. Ce projet de réforme du dispositif de renseignement de la douane, actuellement à l'étude, est loin de présenter toutes les garanties pour un travail efficace des douanes. En effet, il envisage de supprimer la totalité des trente-neuf brigades de recherches (hormis celles d'Ajaccio et de Bastia) qui assurent aujourd'hui la fonction de renseignement, aux côtés du réseau de la direction nationale basée à Paris avec ses dix « échelons » et ses trois « antennes » en régions. On ne peut que constater le démantèlement du réseau de collecte de renseignements dans l'Hexagone qui paraît non seulement inopportun mais dangereux compte tenu de la recrudescence des trafics de drogue et des cas de contrefaçons. Sous un prétexte de rééquilibrage, c'est en fait un affaiblissement du réseau de recherche et de renseignement qui sera mis en place. Autant la mission de la direction nationale est clairement orientée vers le démantèlement de grands réseaux de trafics illicites, autant celle des brigades est identifiée autour de la collecte active de renseignements et la constatation des infractions. Des régions telles que la Picardie ou la Basse-Normandie vont se retrouver sans structure de recherches douanières. Pourtant, le bon fonctionnement du réseau de renseignement de l'administration des douanes est un gage de sécurité financière pour l'État et les caisses de la sécurité sociale (à travers la perception des droits sur le tabac et l'alcool) et pour les collectivités territoriales (TIPP). Un récent rapport de l'inspection des services interne à la douane avait également mis en garde contre le pari que représente le nouveau projet quant à la suppression des brigades régionales de recherche (BRR). Par ailleurs, il faut bien constater que toutes ces mesures ont été prises sans concertation avec les acteurs locaux, les élus et les personnels. Il lui demande donc de revoir le projet pour réexaminer la place des BRR dans le nouveau dispositif et cela dans l'optique de garantir la plus grande efficacité des douanes.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) a engagé une réflexion d'ensemble portant sur son dispositif de renseignement et de lutte contre la fraude. La réforme envisagée porte en particulier sur les modes de collecte et de traitement du renseignement. Dans ce cadre, la mission des services de recherche n'est nullement remise en cause mais les impératifs opérationnels conduisent à revoir l'organisation actuelle de l'ensemble de la filière. Les dispositions législatives en matière de lutte contre la criminalité organisée et de fonctionnement de la justice, avec la loi Perben II, prévoient notamment la mise en oeuvre de techniques nouvelles d'investigation qui nécessitent une organisation adaptée. Ainsi, une direction nationale dédiée spécialement à ce secteur devra être créée : la direction des opérations douanières (DOD). Dans le schéma retenu, le choix a été privilégié de mettre en place des unités de tailles plus importantes qu'actuellement et dotées d'équipements plus modernes. Un maillage géographique équilibré est proposé afin que le réseau des services de recherche, sans être affaibli, soit adapté aux nouveaux enjeux. La nouvelle direction des opérations douanières verra, dans ce cadre, ses effectifs implantés sur l'ensemble du territoire portés à 387 agents, soit une augmentation de 94 emplois par rapport à l'actuel réseau des services de

recherche. Par ailleurs, ce dispositif sera complété par la création, au sein de chaque direction régionale, d'une cellule de pilotage des contrôles et de la lutte contre la fraude. Cette cellule sera chargée de renforcer le réseau existant au plan régional afin d'améliorer la coordination et le ciblage des interventions des brigades de surveillance. S'agissant des personnels, l'ensemble de la réforme s'effectuera à effectifs constants et les agents bénéficieront de priorités pour rejoindre les postes offerts dans les nouvelles structures. Ceux qui seraient amenés à devoir changer de résidence bénéficieront des mesures sociales d'accompagnement habituellement prévues lors des restructurations. Cette réforme, qui vise à adapter le nouveau dispositif douanier aux enjeux actuels, a pour ambition de conforter l'action de la douane dans sa mission fondamentale de lutte contre la grande fraude et la criminalité organisée.

Données clés

Auteur : [M. Michel Françaix](#)

Circonscription : Oise (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67106

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6064

Réponse publiée le : 12 juillet 2005, page 6885